

Les cultures sous couvert forestier: le cas de l'ail des bois

Jean Arsenault

16 novembre 2018

Comment j'en suis venu à cultiver l'ail des bois ?

- ▶ Achat d'une terre en 1990 (la moitié en forêt naturelle, la moitié en anciens champs cultivés)
- ▶ Plantation d'arbres en 1991 (chênes, érables à sucre, épinettes et pins blancs)
- ▶ Près de 1 ha en feuillus (chênes rouges et érables à sucre)
- ▶ Intérêt pour la mise en valeur de ma propriété



Début de culture de l'ail des bois

- ▶ À partir de 1997, avec quelques bulbes plantés annuellement
- ▶ Puis, semis des graines provenant de mes plants matures
- ▶ Repiquage en plates-bandes des jeunes plants obtenus des semis
- ▶ ... jusqu'à l'obtention de 250 mètres carrés en culture d'ail des bois



Que dire de l'ail des bois ?

- ▶ Plante qui suscite beaucoup d'intérêt chez les gens en général
 - ▶ Nombreuses questions suite à des présentations sur les plantes cultivées sous couvert forestier
 - ▶ Intérêt manifeste de différents groupes de visiteurs (étudiants, producteurs forestiers, professionnels, chercheurs, amis)



Que dire de l'ail des bois ? (suite)

- ▶ Plante soumise au braconnage
 - ▶ Intrus qui s'introduisent dans les érablières sans autorisation du propriétaire
 - ▶ Individus qui pratiquent une récolte abusive sans se soucier de la survie des colonies visitées
 - ▶ Personnes avides de revenus rapides
 - ▶ Malgré la loi, les agents de la faune interceptent en moyenne annuellement 80 000 plants - une fraction du nombre réel prélevé



L'ail des bois: une espèce désignée vulnérable et protégée par une loi

- ▶ Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (adoptée en 1989 et appliquée à compter de 1995)
 - ▶ *«Nul ne peut, à l'égard d'une espèce menacée ou vulnérable, posséder hors de son milieu naturel, récolter, exploiter, mutiler, détruire, acquérir, céder, offrir de céder ou manipuler génétiquement tout spécimen de cette espèce ou l'une de ses parties, y compris celle provenant de la reproduction. »*
 - ▶ Au Québec, l'ail des bois est la première espèce végétale à être désignée espèce vulnérable, en même temps que huit autres espèces (Binh An Vu Van, journaliste scientifique, Le Devoir, 19 avril 2016)

L'ail des bois: une espèce désignée vulnérable et protégée par une loi (suite)

- ▶ Article 4 du règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats (limites de la récolte d'ail des bois)
 - ▶ «... Une personne peut posséder hors de son milieu naturel ou récolter à des fins de consommation personnelle, une quantité n'excédant pas annuellement 200 g de toute partie de l'ail des bois ou un maximum de 50 bulbes ou de 50 plants à la condition que ces activités ne s'exercent pas à l'intérieur:
 - ▶ -d'un parc au sens de Loi sur les parcs...
 - ▶ - ...

Pour mieux connaître cette plante

- ▶ Appartient à la famille des liliaceae (comme l'oignon, l'échalote, le poireau)

- ▶ Deux variétés

- ▶ *Allium tricoccum* (ail rouge)
- ▶ *Allium burdickii* (ail blanc)



- ▶ Croissance très lente

- ▶ Une graine qui tombe sur le sol prendra, si les conditions sont favorables, deux à trois ans avant de voir émerger une plantule
- ▶ En milieu naturel, il faut entre 7 et 10 ans entre la germination et l'apparition de la première fleur

Pour mieux connaître cette plante (suite)

- ▶ Mode de multiplication
 - ▶ Par les graines (multiplication sexuée)
 - ▶ En milieu naturel, deux à cinq pourcent des individus issus de graines atteignent une taille suffisante pour se reproduire un jour
 - ▶ Selon une étude, l'élimination totale de la production de graines d'une population ne compromet pas sa croissance



Pour mieux connaître cette plante (suite)

► Modes de multiplication

► Par la division du bulbe (multiplication végétative)

- En milieu naturel, c'est la division des gros bulbes qui contribue le plus à la croissance et au maintien des populations
- Cette stratégie de reproduction rend l'ail des bois très sensible à la cueillette
- Des taux de cueillettes de plus de 7 à 13 pourcent des gros plants suffisent pour entraîner la décroissance d'une population
- Un prélèvement annuel de trois plants matures sur dix risque de conduire une population de 2 000 individus au seuil de l'extinction en 25 ans !



Quelques observations en culture

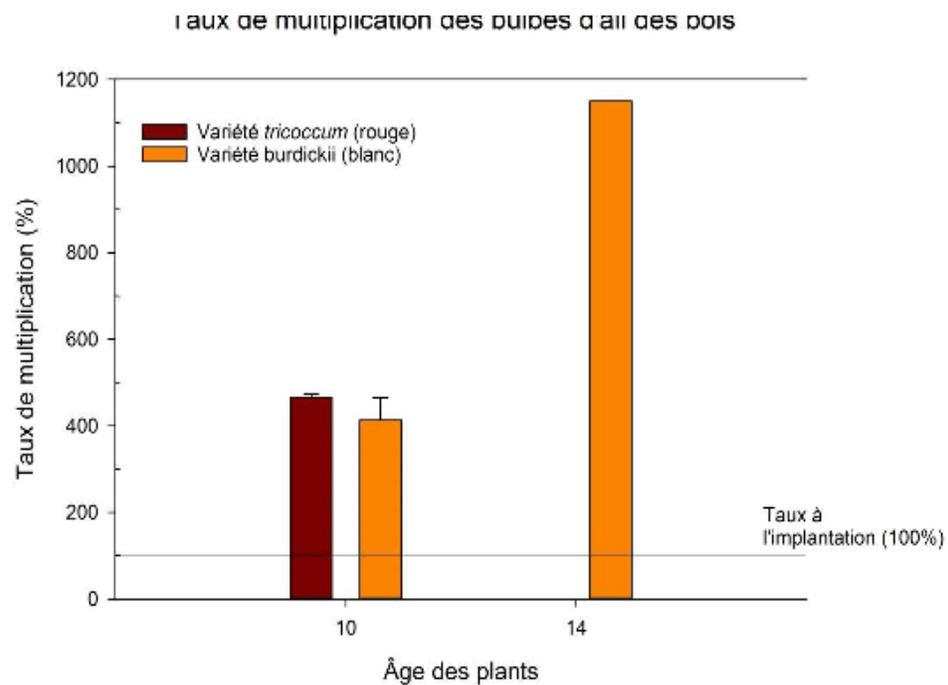
- ▶ Taux de germination
 - ▶ Expériences personnelles: 80 % et plus
 - ▶ Expérience dans Lanaudière: 95 %
 - ▶ Selon Gisèle Lamoureux dans Flore printanière : 88 %

- ▶ En conditions naturelles: 48 % (mais une faible quantité de plantules survivent à la compétition)



Quelques observations en culture (suite)

- ▶ Taux de multiplication des bulbes
 - ▶ Parcelles établies en 2010
 - ▶ À partir de bulbes de 4 ans repiqués en 2010
 - ▶ Environ 400 % après 3 saisons (en 2013)
 - ▶ 430 % après 7 saisons (en 2017)



Conditions de succès de la culture de l'ail des bois

- ▶ Le choix du site de culture
 - ▶ Sol humide et bien drainé (vulnérable à la sécheresse)
- ▶ Préparation du sol
 - ▶ Travail manuel du sol
 - ▶ Ajout de matière organique (compost)
 - ▶ Ajout d'une couche de litière

Conditions de succès de la culture de l'ail des bois (suite)

▶ Semis

- ▶ Sur plates-bandes arrondies
- ▶ En sillons
- ▶ Ou en surface, à la volée
- ▶ Recouvrir d'un paillis



▶ Plantation de bulbes

- ▶ À l'automne
- ▶ Enfouir suffisamment dans le sol
- ▶ Espacer d'environ 15 cm (40/m carré)



En conclusion

- ▶ La culture de l'ail des bois est possible en forêt de feuillus par des techniques agroforestières qui améliorent la productivité naturelle de la plante (démonstré par des recherches menées par la Dre Line Lapointe du Département de biologie, U.L.)
- ▶ Après bientôt 15 ans d'expérience personnelle de diverses cultures sous couvert forestier, il apparaît que l'ail des bois figure comme une espèce très intéressante à cultiver (résistance aux maladies, vigueur, multiplication, etc.)
- ▶ Encourager les gens à cultiver cette espèce contribuerait à la faire connaître davantage
- ▶ Le semis de graines sur des parcelles bien préparées et entretenues par la suite, contribuerait à l'obtention de colonies d'ail des bois en quelques années
- ▶ La possibilité de rendre disponible sur le marché l'ail des bois cultivé pourrait contribuer à diminuer le braconnage des populations sauvages... tout en rendant accessible au public une plante convoitée et très appréciée pour ses qualités gustatives